

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois le 6 juillet

Le Conseil municipal de la Commune de Saint Sauveur de Puynormand, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MOULINIER Gérard, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 22 juin 2023

Présents : Mr MOULINIER Gérard, Mr DUBET Jean Pierre, Mr MICOINE Claude, Mme TERRIEN Dominique, Mme CADOT Martine, Mr BOURDONCLE Denis et Mr GRELAUD Jean Frédéric.

Absents excusés : Mme DAUNIS Sandrine, Mr LOUIS Fabrice, Mr DOLE Franck et Mme VIALE Anne Marie

Mme VIALE Anne Marie a donné pouvoir à Madame Dominique TERRIEN

Secrétaire de séance : Monsieur DUBET Jean-Pierre assisté de la secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR :

I – Compte-rendu du 14 avril 2023

II – Délibération : SDEEG – Eclairage public : demande d'aide financière

III – Délibération : Commission de contrôle des opérations électorales : désignation d'un délégué

- Questions diverses

I - Le compte rendu de la précédente séance est adopté sans observation à l'unanimité.

II – Objet : ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'ajouter 3 candélabres avec lampes solaires sur le parking de l'Eglise, le parking du cimetière et au carrefour Routé de Puyreau / rue Emile Zola.

Monsieur le Maire indique que le coût des travaux est estimé à 9 35.52 € HT.

Le SDEEG peut subventionner ces dépenses à hauteur de 40 % au titre des énergies renouvelables.

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de réaliser l'ensemble de ces travaux,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le SDEEG pour l'octroi d'une aide de 40 % du montant HT des travaux.

Délibération approuvée à l'unanimité

III - Objet : Commission de contrôle des opérations électorales : désignation d'un délégué

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au renouvellement du Conseil Municipal il est nécessaire de désigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales conformément à l'article R7 du code électoral. Cette commission est composée :

- Du délégué du Préfet,
- Du délégué du Tribunal,
- D'un conseiller municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

Délégué Commission de Contrôle	Martine CADOT
--------------------------------	---------------

Délibération approuvée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES ET AUTRES POINTS

SIAEPAVID : Monsieur DUBET a participé au Comité Syndical du SIAEPAVID du 29 juin 2023 et donne le compte rendu : « Assainissement collectif, notre commune semble faire l'objet d'une discrimination de la part du syndicat, puisque notre projet n'est plus impliqué dans le budget, mais il fait place au projet de la commune d'Abzac concernant une station d'épuration et un réseau d'assainissement collectif pour un montant d'environ 1 500 000 €. Il est avéré qu'un vice-président du syndicat habite la commune d'Abzac. »

L'enquête publique relative au projet de révision du schéma d'assainissement collectif pour la commune s'est tenue du 5 juin au 5 juillet 2023.

SIE : Dominique TERRIEN donne le compte rendu de la réunion du 27 juin 2023 qui avait pour principal objet la présentation d'une nouvelle génération de LED pour l'éclairage public par une entreprise de Strasbourg. Tayac a été désignée commune pilote pour tester ces lampes.

Voirie : Monsieur VIENNE, Cabinet AVI CONSEIL, sera en Mairie vendredi 7 juillet à 9 heures.

Curage des fossés : Monsieur le Maire propose de soumettre à Monsieur VIENNE la problématique de l'évacuation des eaux pluviales devant chez Anne Marie.

Ecole : le pot de fin d'année va se dérouler vendredi 7 juillet, à 18h30, à Petit Palais et Cornemps

Service Technique : la nouvelle épareuse ne rentre pas dans le garage et est stationnée chez Monsieur RESSE Jean-Jacques avec le broyeur. L'assurance GROUPAMA de la commune propose une assurance pour le parc matériel pour 363 € par an avec option « Bris et absorption de corps étranger » et d'ajouter que le matériel est stationné chez Monsieur RESSE. *Une convention est à établir avec Monsieur RESSE.*

Monsieur le Maire informe que Monsieur PIQUET, locataire du logement communal à Favereau, a fait savoir qu'il est intéressé pour acheter le logement. Une réflexion sera à l'étude dès l'effacement de la clause de non vente prévue dans le leg de M. BROUSSE (juin 2024).

Transport : Madame FONTENEAU, Vice-Présidente de La Cali, déléguée aux Transports, sera en Mairie mardi 18 juillet à 16 heures 30 pour parler des dommages causés sur la voirie et espaces verts par le passage du bus de la CALI.

PLUi : Monsieur DUBET et Madame CADOT participeront aux réunions des 11 et 12 juillet à Libourne.

Réseau : Un courrier d'Orange a été reçu indiquant la fin du réseau cuivre pour 2027. Une demande de rendez-vous est en cours pour obtenir plus d'informations.

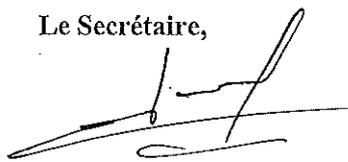
Location salle des fêtes : Monsieur BORDERIE Jean-Pierre de Saint Médard de Guizières a demandé la salle des fêtes au tarif habitant compte tenu des terrains et bois qu'il possède sur la commune et du paiement de la TF. (5 voix pour – 1 voix contre (Mme CADOT) – 1 abstention (M. MOULINIER).

SDEEG : les élus ont reçu Monsieur Alain GEMENT du SDEEG concernant le photovoltaïque. L'installation d'une ombrière sur le terrain de pétanque n'est pas possible : surface trop petite et présence d'arbres. Le seul projet possible serait une ombrière sur le parking.

Monsieur le Maire demande une récompense pour la secrétaire qui sera concrétisée pour une augmentation du régime indemnitaire suite au suivi des dossiers durant son arrêt maladie. Il faut souligner l'implication de Sandrine qui durant l'arrêt maladie de la secrétaire a pris le relais et permis le traitement des dossiers.

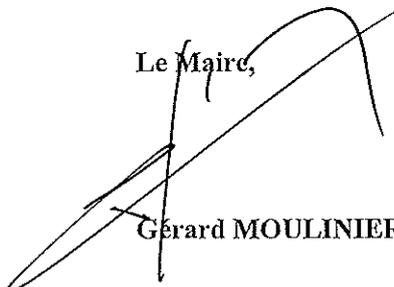
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 15.

Le Secrétaire,



DUBET Jean-Pierre

Le Maire,



Gérard MOULINIER